Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **BDET et Inspection de l'enseignement agricole : IEA** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2015-733** **27/08/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2015 / 2016.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts commissariats de la République des COM Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives des établissements privés

Résumé : Cette note définit l'organisation de l'activité rugby pour l'année scolaire 2015 - 2016 : championnat de France des lycées agricoles - sections sportives de l'enseignement agricole - sélections nationales - planète ovale.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Année scolaire 2015-2016

SOMMAIRE

Introduction

I - Championnat de France « ELITE » des sections sportives agricoles filles et garçons
II - Championnat de France féminin et masculin des lycées agricoles
III - Inscription des établissements
IV - Organisation
V - Sélections nationales
VI - Participation aux frais de déplacements
VII - Initiatives régionales
VIII - Rappels relatifs aux comptes rendus d'activité des SSEA rugby

Annexe 1 : zones de compétitions
Annexe 2 : responsables de zone
Annexe 3 : document de demande de participation aux frais de déplacement
Annexe 4 : règlement des compétitions

Introduction

Le rugby et l'enseignement agricole entretiennent depuis de nombreuses années une complicité éducative féconde. Le développement de cette pratique sportive dans nos établissements est remarquable, par son étendue, son intensité, et son dynamisme. Portant conjointement des valeurs citoyennes fortes en direction de la jeunesse, le rugby et l'enseignement agricole entendent poursuivre ce développement en synergie, qui rejaillit sur les territoires dont les différentes actions engendrées par cette collaboration stimulent l'animation.

Les années 2015 et 2016 sont riches en évènements internationaux de premier ordre pour le rugby : la Coupe du Monde masculine qui se déroulera en septembre et octobre 2015 en Angleterre et au Pays de Galles, à laquelle participera l'équipe de France de rugby à XV et les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en août 2016. Le rugby redevient sport olympique et les équipes de France masculine et féminine de rugby à VII sont qualifiées. Pour chacune des équipes qui représenteront la France à ces deux évènements, des joueuses et joueurs issus de l'enseignement agricole sont présélectionnés. Formulons le vœu qu'ils pourront concrétiser leur rêve. Nul doute que ces compétitions contribueront à inciter des jeunes de l'enseignement agricole à pratiquer le rugby.

Dans ce cadre, la convention que j'ai signée le 27 août 2014, avec le président de la fédération française de rugby (FFR) et le directeur national de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) (cf. note de service DGER/SDPFE/2014-817 du 9 octobre 2014) continuera à guider les deux années prochaines le développement du rugby dans l'enseignement agricole. Cette note de service a pour but d'indiquer les modalités de déroulement des différentes compétitions et autres actions prévues en 2015 - 2016.

Je mentionnerai particulièrement deux actions. Premièrement, après une année expérimentale, le tournoi « élite féminine » est prorogé et concernera quatre établissements invités. Il se déroulera au même endroit et simultanément au tournoi « élite masculine » qui concernera cinq établissements cette année (quatre en 2016 – 2017).

Deuxièmement, je souligne que l'opération « Planète ovale », initiée et financée par la FFR, et associant autour d'elle l'UNSS, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) se poursuit, et ceci depuis maintenant 11 ans. Ses priorités sont confirmées : le développement de la pratique féminine, certaines actions évènementielles, et la formation des enseignants. Planète ovale permet de financer au plan régional/académique des actions concernant conjointement des établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole selon ces priorités.

J'invite les DRAAF à se rapprocher des Recteurs, qui ont la responsabilité de réunir le comité académique en charge de suivre ce projet, et dans lequel l'enseignement agricole doit être systématiquement représenté.

J'invite également les enseignants d'éducation physique et sportive, appuyés par les directeurs d'établissements, à se mobiliser pour que des équipes de nos établissements participent aux tournois de développement et aux formations de formateurs organisés dans le cadre de Planète ovale.

Si nécessaire, vous pouvez contacter les inspectrices de l'enseignement agricole en éducation physique et sportive (Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON et Marie-Hélène DUPRE) pour établir les relations nécessaires sur ce sujet et bénéficier de toute information que vous souhaiteriez sur ce programme.

Enfin, je tiens à souligner que l'ensemble de ces activités organisées autour du rugby et de l'enseignement agricole existent grâce à l'investissement des enseignants d'éducation physique et sportive, des chefs d'établissement et d'autres personnels, avec l'ensemble des partenaires concernés, bénévoles, élus fédéraux, cadres techniques, etc. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE « ELITE » DES SECTIONS SPORTIVES AGRICOLES FILLES ET GARÇONS

1. Pour les filles, quatre lycées, invités par la commission mixte MAAF - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie juniore-seniore.
Les équipes « juniores-seniores filles » seront constituées de jeunes nées en **1996, 1997 et 1998 (Effectif réduit pratique à VII).**

2. Pour les garçons, cinq lycées, invités par la commission mixte MAAF - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie cadets et catégorie juniors-seniors.

Les équipes « cadets garçons » seront constituées de jeunes nés en **1999 et 2000 (Rugby à XII)**
Les équipes « juniors-seniors garçons » seront constituées de jeunes nés en **1996, 1997 et 1998 (Rugby à XV)**

3. Pour les filles et pour l'année scolaire **2015-2016**, ces quatre lycées seront :
BRIOUDE – LIMOGES – MONTARGIS – NANCY

Pour les garçons, et pour l'année scolaire **2015-2016,** ces cinq lycées seront :
ALBI – AUCH – AURILLAC – PAU - NIMES

Le tournoi sera organisé à AURILLAC, les mardi 22 mars et mercredi 23 mars 2016 (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi)

4. La compétition est placée sous l'autorité :
- d'une inspectrice de l'enseignement agricole : Fabienne KUNTZ- ROUSSILLON / Marie-Hélène DUPRÉ,
- du directeur technique national adjoint de la Fédération Française de Rugby (FFR) : Yves AJAC.

5. La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA, dans les catégories concernées.

6. Chaque lycée invité à participer devra **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas être joueur et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présentera pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

7. Le règlement sportif 2015-2016 de cette compétition est joint, en annexe 4, à la note de service.

8. Montée-descente :
En 2015-2016 pour les garçons : les établissements classés 4eme et 5ème au terme du tournoi « élite » seront relégués, au vu des résultats cumulés des catégories « cadets » et « juniors-seniors ».
A partir de 2016-2017 cette compétition « élite » se déroulera avec quatre équipes cadets et quatre équipes juniors-seniors garçons.

En 2015-2016 pour les filles : quatre équipes juniores-seniores participeront à cette compétition « élite ». Les modalités d'organisation du championnat 2016-2017 restent à définir.

Remarques :

1. Cas des équipes qui participent aux championnats UNSS :
   Les équipes engagées dans le championnat agricole « élite » participeront au Championnat UNSS « Excellence » lorsqu'il existe dans leur catégorie.
2. Les équipes inscrites en élite ne peuvent pas être engagées en Championnat de France des lycées agricoles.

3. Cas des équipes « élite » souhaitant participer à la compétition « établissement » : la participation se fera sans possibilité de qualification. Les joueurs inscrits sur les feuilles de match « élite » ne peuvent en aucun cas participer à la compétition « établissement ». Les feuilles de matchs des 2 compétitions serviront de référence pour contrôler ce point de règlement.

II - CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININ ET MASCULIN DES LYCEES AGRICOLES.

1. Cinq zones sont constituées par le comité de pilotage de l'activité rugby dans l'enseignement agricole en fonction du découpage territorial de la FFR (cf. annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager :

- **Une ou deux équipes à VII en cadettes (nées en 1999 et 2000).**
- **Une ou deux équipes à VII en juniores-seniores (nées en 1996, 1997 et 1998).**
- **Une ou deux équipes à VII en cadets (1999 et 2000).**
- **Une équipe à XII en juniors-seniors (1996, 1997 et 1998).**

3. Des tournois de qualification sont organisés entre le mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :
   - un tournoi de district ou départemental (si possible...),
   - un tournoi régional,
   - une finale par zone.

   L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant janvier 2016 et transmis aux organisateurs de la phase finale nationale.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf. annexe 2) :
   - d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
   - du cadre technique FFR référent de l'enseignement agricole, Francis COSTA,
   - d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'enseignement agricole,

   La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone.

5. La licence UNSS est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat.

6. Jeune officiel UNSS :
   Sur les phases de qualification, chaque lycée participant est invité à proposer un ou plusieurs JO UNSS (arbitre/dirigeant/coach/reporter-photographe/secouriste, cf. livret du JO site UNSS).
   Sur la phase finale nationale : Chaque lycée qualifié devra **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas être joueur et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

7. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le **mercredi 14 octobre 2015** par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA (FFR ; cf. annexe 2) le calendrier des compétitions de sa zone afin que chaque phase finale de secteur soit encadrée par un CTR de la FFR. La même communication devra se faire avec le « M. Rugby scolaire » de chaque zone (cf. liste en annexe 2).

8. Le classement final par zone sera établi par catégorie. Le classement cumulé cadet et junior-senior garçon permettra de déterminer le lycée qui monte en « Elite ». Cette mesure concerne uniquement les établissements dotés d'une SSEA et dont les équipes « cadet et juniors-seniors » ont participé à la phase finale nationale.

9. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à **BOURG-EN-BRESSE les mardi 29 et mercredi 30 mars 2016** (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi). Le lycée organisateur est qualifié d'office dans toutes les catégories. Dans le cas où il termine 1er des qualifications de sa zone dans une ou plusieurs catégories, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ». Cela porte à 6 le nombre de lycées participants à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

10. Le règlement sportif 2015-2016 de cette compétition est joint, en annexe 4, à la note de service.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1er trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

III – INSCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS

Les professeurs des établissements sont invités à inscrire leurs équipes par le biais d'un formulaire déposé à cet effet sur internet.

https://www.inscription-facile.com/form/YyQXyIBowMfUMJABMfGK

Le formulaire étant clos le vendredi 9 octobre 2015 au soir, passée cette date les établissements ne seront plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

IV – ORGANISATION

Les coordinateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Pour toutes les catégories sauf les juniors-seniors garçons élite, un des règlements UNSS s'applique pour les règles du jeu. Seules les catégories d'âge et la gestion des cas d'égalité peuvent différer des dispositions retenues par l'UNSS.
Les règlements sportifs UNSS qui sont appliqués, sont référencés en annexe.

L'arbitrage sera confié prioritairement, en fonction des niveaux de compétition et de jeu, à des jeunes officiels UNSS, jeunes arbitres de pôle espoir et jeunes arbitres fédéraux encadrés par des officiels adultes experts. Il est rappelé que l'arbitre est un acteur incontournable du jeu, garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, ne peuvent qu'être exemplaires.

Pour aller dans ce sens là, désormais les points de pénalités (cartons jaunes/rouges) seront également applicables aux accompagnateurs (encadrants) agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.

Si un accompagnateur-encadrant est expulsé temporairement et/ou définitivement (carton jaune ou carton rouge), le capitaine désignera un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain.

V - SELECTIONS NATIONALES

Une « sélection française masculine des lycées agricoles des moins de 20 ans » sera constituée pour 2016. Elle participera à une rencontre internationale.

La sélection s'effectuera, à partir du tournoi « ELITE » et du championnat des lycées agricoles.

Une « sélection française féminine des lycées agricoles des moins de 18 ans » en vue d'une participation à un tournoi international sera également constituée pour 2016.

La sélection s'effectuera, à partir du tournoi « ELITE » et du championnat des lycées agricoles.

Les rencontres de ces sélections nationales s'adressent aux publics scolaires et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat.

VI – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS

Pour tous les lycées participants, une quote-part des frais de déplacement engendrés par les différentes compétitions (phases éliminatoires, phases finales ou compétition élite) pourra être prise en charge à la seule condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 3) et dans la limite des crédits disponibles. Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération. Le moyen de transport utilisé n'a pas d'importance et seul le nombre de kilomètres parcourus est enregistré. Il ne sera pas pris considération du nombre de véhicules utilisés.

Les participations aux frais de déplacements seront ensuite attribuées par les Comités territoriaux FFR dont dépendent les lycées concernés.

N.B : Le forfait d'une équipe, pour les championnats « élite » et des lycées (masculin et féminin) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ainsi que dans le cadre des rencontres organisées par l'UNSS, entraînera la radiation de celle-ci des dites compétitions, l'année suivante.

VII – INITIATIVES REGIONALES

Il sera laissé à l'initiative des coordonnateurs de zone, la possibilité d'organiser un tournoi promotionnel « sur invitation » en s'appuyant sur le principe du « Seven ». Ce ou ces tournois se dérouleront sur la période des finales nationales agricoles et concerneront donc essentiellement les lycées non qualifiés pour des phases finales nationales. La participation à ces tournois sera possible pour tous les joueurs licenciés UNSS, avec comme priorité de favoriser la pratique (équipe entente de lycée acceptée) et comme conditions le respect des catégories d'âge des compétitions rugby agricoles. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de promouvoir et augmenter la pratique, particulièrement dans les catégories ayant subi des baisses d'effectifs.

Enfin, les établissements et DRAAF qui organiseraient de telles opérations en informeront la DGER (sous direction POFE) et l'Inspection de l'enseignement agricole (fabienne.kuntz-roussillon@educagri.fr ; marie-helene.dupre@educagri.fr) afin que la commission mixte MAAF – FFR – UNSS qui suit les actions liées au rugby dans l'enseignement agricole en soit informée.
Un recensement de ces actions, déjà nombreuses et plurielles, sera conduit en 2015-2016.

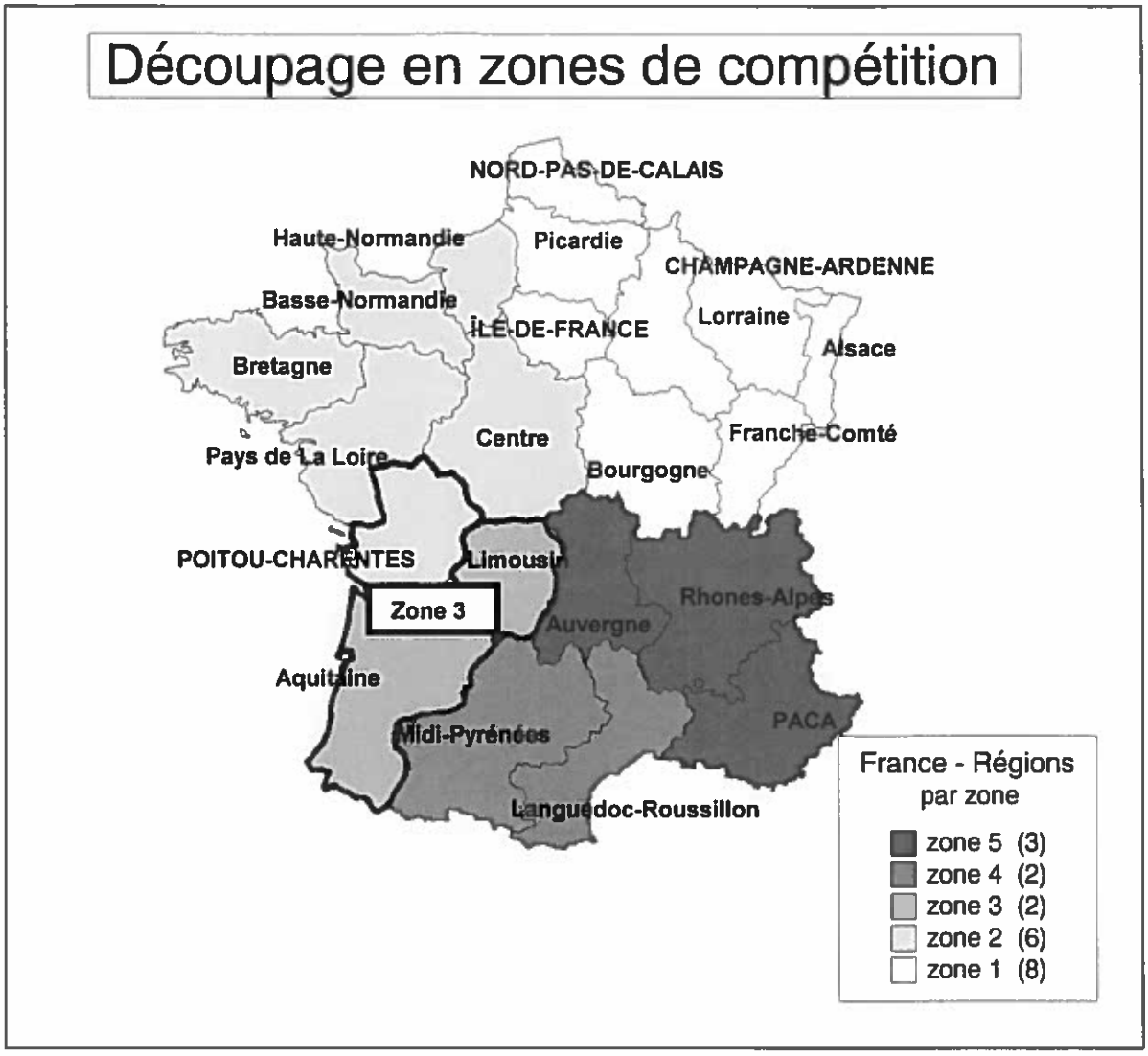
VIII – RAPPEL RELATIFS AUX COMPTES RENDUS D'ACTIVITE DES SSEA RUGBY

A la rentrée 2015, on dénombre 48 Sections Sportives Rugby. Il est rappelé que, comme pour toutes les SSEA, un bilan de fonctionnement doit être envoyé chaque année à la DRAAF-SRFD.

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS

ANNEXE 1



NB :

- La région Poitou-Charentes est rattachée à la zone 3 avec l'Aquitaine et le Limousin
- La Corse est rattachée à la zone 5

ANNEXE 2

TABLEAU DES COORDONNATEURS PAR ZONE

	DGER		FFR		UNSS
	Chef d'établissement	**Enseignant EPS/coordination sportive**	**Cadre technique Référent enseignement agricole**	**M. Rugby scolaire**	**Responsable UNSS**
Zone 1	**NANCY** **Nicolas NOUAIL** 03 83 18 34 00 nicolas.nouail@educagri.fr	**Jean-Michel REIGNIER** 06 09 30 91 79 jean.michel.reignier@wanadoo.fr	**Francis COSTA** 06 77 53 26 02 francis.costa@ffr.fr	**Jean-Michel GERBOT** 07 81 55 23 52 j-m.gerbot@orange.fr	**Hélène PETERS** 03 83 98 27 92
Zone 2	**ANGERS** **Franck BLACHERE** 02 41 68 60 00 06 27 12 28 20 frank.blachere@educagri.fr	**Vincent ROYER** 02 41 68 60 00 vincent.royer@educagri.fr		**Christian BOURGNES** 06 67 44 42 35 christian.bourgnes@sfr.fr	**Pascal LE STER** 02 43 59 92 19
Zone 3	**SAINTES** **Thierry ADAM** 05 46 93 88 50 06 71 57 69 22 thierry.adam@educagri.fr	**Bernard CABUZAT** 05 46 93 94 02 06 86 30 09 28 bernard.cabuzat@educagri.fr		**Jean Claude BOY** 06 14 03 06 10 jeanclaude.boy@orange.fr	**Marie-Claire LESBATS** 05 59 41 09 68
Zone 4	**ALBI** **Eric GAILLOCHON** 05 63 49 46 77 eric.gaillochon@educagri.fr	**Patrice LAMOTHE** 06 15 07 19 82 patrice.lamothe@educagri.fr		**Francis CLAROUS** 06 62 87 37 90 francis.clarous@numericable.fr	**Pascal ZANIN** 05 61 02 48 18
Zone 5	**GRENOBLE** **Aurore LOUIS** 06 43 71 90 30 04 76 52 52 12 aurore.louis@educagri.fr	**GRENOBLE** **Antoine BERNARD** 06 89 56 14 96 antoine.bernard@educagri.fr		**Thierry REGUILLON** 06 07 28 01 18 thierry.reguillon@educagri.fr	**Mylène BARDET** 04 73 29 49 50

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, ET DE LA FORET

UNSS

ANNEXE 3

Demande de participation aux frais de déplacements
Année 2015 - 2016

A remplir et renvoyer par mail **avant le 20 Avril 2016** à :

Jean-Louis CUNG, directeur de l'EPLEFPA de Montpellier

jean-louis.cung@educagri.fr

Etablissement : ----------

Code postal : ---------- Date d'envoi ----------

Enseignant responsable : ----------

Phases éliminatoires Championnat de France des lycées agricoles

Dates	*Lieux*	*Km A/R*

Total Km phases éliminatoires = ----------Km

Phases finales Championnat de France des lycées agricoles

Date	*Lieu*	*Km A/R*

Championnat de France « élite »des sections sportives agricoles

Date	*Lieu*	*Km A/R*

Total km global (éliminatoires + championnat): ---------- km

Le Directeur de l'établissement,
Président de l'Association sportive

cachet de l'établissement Nom et signature

Merci de bien vouloir utiliser les sites www.mappy.fr ou www.viamichelin.fr pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition
Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances
Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, ET DE LA FORET

UNSS

ANNEXE 4

Règlements sportifs

des compétitions

« RUGBY »

de l'Enseignement Agricole

Saison 2015 - 2016

- *Championnats de France de rugby des lycées agricoles*
- *Tournoi national des sections sportives*

SOMMAIRE

1. Documents de référence

2. Principes de montées et de descentes

3. Tableau de gestion par catégorie

4. Règlements sportifs

Annexe A : Feuille de matchs

Annexe B : Feuille de résultats

Annexe C : Cas d'égalité

1. Documents de référence

- Note de service 2015-2016 concernant le championnat de France de rugby des lycées agricoles.
- Règlements rugby à 7 UNSS cadets garçons filles équipe d'établissement
- Règlements rugby à 12 UNSS lycées garçons excellence
- Règlement FFR catégorie C

2. Principes de montées et descentes

Le principe de montée et de descente est reconduit pour la saison 2015-2016, selon les principes suivants :

1. Voir note de service pour le principe général.
2. Le décompte des points obtenus s'effectue de la manière suivante dans chacune des catégories :
   - Premier : 5 points
   - Deuxième : 4 points
   - Troisième : 3 points
   - Quatrième : 2 points
   - Cinquième : 1 point

   En cas d'égalité entre deux établissements au classement cumulé, le maintien sera accordé à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement cadet.
3. Ne pourront prétendre à la montée en compétition élite que les établissements dotés d'une section sportive ayant participé avec leur équipe « cadet » et « junior-senior » à la phase finale de la compétition établissement.

   L'établissement ayant obtenu le plus grand nombre de points au classement combiné (attribution des points identiques au cas précédent) sera invité à participer la saison suivante à la compétition « élite sections sportives ».

   En cas d'égalité entre deux établissements, l'établissement ayant obtenu le meilleur résultat dans la compétition « cadets » sera proposé à l'accession.
4. En cas d'égalité de 2 établissements au classement cumulé pour la 1ère place, le titre sera partagé.

3. Tableau de gestion par catégorie

Catégories	Années	Sur-classement	Type de jeu	Minimum sur le terrain	Joueurs par match	Joueurs pour un tournoi	Temps de jeu par joueur (tournoi)	Surface de jeu
Cadettes féminines établissement	99/2000	NON	Effectif réduit pratique à VII	6	13	13	70 mn (tournoi sur 1 journée)	**56 X 46**
Juniores/seniores féminines établissement	96/97/98		Effectif réduit pratique à VII	6	13	13	70 mn (tournoi sur 1 journée)	**56 X 46**
Cadets garçons établissement	99/2000		Effectif réduit pratique à VII	6	13	13	70 mn (tournoi sur 1 journée)	**56 X 46**
Juniores-Seniores féminines « élite »	96/97/98		Effectif réduit pratique à VII	6	13	13	70 mn (tournoi sur 1 journée)	**56 X 46**
Juniors/seniors garçons établissement	96/97/98		Rugby à 12	9	19	19	70 mn (tournoi sur 1 journée)	**Terrain à 15**
Cadets « élite »	99/2000		Rugby à 12	9	19	19	70 mn (tournoi sur 1 journée)	**Terrain à 15**
Juniors-Seniors « élite »	96/97/98		Rugby à 15	11	22 (minimum 16)	22	70 mn (temps de jeu fédéral)	**Terrain à 15**

4. Règlements Sportifs

Catégorie	Règlement sportif de référence	Précisions	Gestion des sanctions
Cadettes féminines établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements		Sanctions : voir règlement UNSS correspondant Précisions compétition lycées agricoles : Pour le jeu à 12, si le temps de jeu du match est de 2 X 8'45", le carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 4'. - *2 cartons jaunes dans le même match* : exclusion pour le match et le suivant - *2 cartons jaunes dans 2 matchs différents* : exclusion temporaire pour le match en cours et le suivant. - *Carton rouge direct* : exclusion définitive pour le match en cours, le match suivant puis examen par les professeurs d'EPS et autres responsables pour exclusion éventuelle du tournoi. - *Points de pénalité* : carton jaune 1 point, carton rouge 3 points. - Cartons blancs : à définir en début de tournoi avec les arbitres et les référents sportifs. Les points de pénalités (cartons jaunes/rouges) seront également applicables aux accompagnateurs (encadrants) agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match. Si un accompagnateur-encadrant est expulsé temporairement et/ou définitivement (carton jaune ou carton rouge), le capitaine désignera un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain.
Juniores/seniores féminines établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements		
Cadets garçons établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements		
Juniors/seniors garçons établissement	Règlement rugby à 12 UNSS Lycées garçons excellence	- Coup de pied en touche : règlement FFR	
Tournoi juniores-seniores filles « élite »	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements		
Cadets « élite »	Règlement rugby à 12 UNSS Lycées garçons excellence	- Coup de pied en touche : règlement FFR	
Juniors-Seniors « élite »	Règlement FFR catégorie «C »	- Mêlées simulées - Tirs aux buts s'effectuent en drop - Remplacements illimités - Pas de nombre minimum de joueurs en 1ère ligne	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, ET DE LA FORET

UNSS

Annexe A - FEUILLE DE MATCHS

Date : ..... Lieu du tournoi : ..... Etablissement : .....

Catégorie :.....

	NOM	Prénom	N° licence
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			

	Adversaire	G – N - P	Score	Points*	Sanctions*
Match 1			/		
Match 2			/		
Match 3			/		
Match 4			/		
Match 5			/		
Match 6			/		
			Total		

Signature du responsable de l'équipe	Signature du responsable du tournoi
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :

Rappel du nombre maximum de joueurs sur la feuille de match :

Féminines : 13 – Cadets établissement : 13 – Juniors établissement : 19 – Cadets élite : 19 – Juniors élite : 22

Annexe B - FEUILLE DE RESULTATS Date :

Compétition : …….. **Catégorie :**……..

	Equipe A	Equipe B	Score	Détail score A					Détail score B				
				E	T	P	D	C	E	T	P	D	C
Match 1			/										
Match 2			/										
Match 3			/										
Match 4			/										
Match 5			/										
Match 6			/										
Match 7			/										
Match 8			/										
Match 9			/										
Match 10			/										
Match 11			/										
Match 12			/										
			/										
			/										
			/										

Résultat d'un match:

- gagné => 3 points / nul => 2 points / perdu => 1 point
- forfait(*) => 0 point (victoire par forfait = 3pts avec un score de 25 à 0 en jeu à 12 ou 15 et 5 à 0 en jeu à VII)

(*) y compris pour le nombre de joueurs insuffisants sur le terrain après exclusion ou blessure.
NB : Toute équipe de type « entente de plusieurs lycées » sera considérée comme forfait. Toute équipe forfait sur deux rencontres sera considérée comme « forfait général ».

CLASSEMENT

1er		7ème	
2nd		8ème	
3ème		9ème	
4ème		10ème	
5ème		11ème	
6ème		12ème	

Annexe C - *Cas d'égalité*

Matchs de poule

Titre III/article 343 : « classement lorsque deux ou plusieurs équipes sont à égalité »

Si deux ou plusieurs équipes (d'une même poule ou de même rang dans des poules différentes ou ayant disputé un même niveau de phase finale) se trouvent à égalité, leur classement sera établi en tenant compte des facteurs ci-après, considérés dans l'ordre, l'examen de l'un d'eux n'étant à effectuer que si celui qui le précède n'a pas permis ce classement :

(...) **343-2 : pour les autres compétitions**

1. Nombre de points « terrain » obtenus sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité.
2. Nombre de jours de suspension (*règlement agricole : points de pénalité*), liés aux sanctions sportives, sur l'ensemble des rencontres du tournoi.
3. Goal-average sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité.
4. Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées.
5. Goal-average sur l'ensemble des rencontres.
6. Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés dans toutes les rencontres.
7. Plus grand nombre de points marqués dans toutes les rencontres.
8. Plus grand nombre d'essais marqués dans toutes les rencontres.
9. Nombre de forfaits n'ayant pas entraîné de forfait général.
10. Classement à l'issue de la phase précédente.
11. Place obtenue la saison précédente dans la compétition nationale.

Matchs éliminatoires

Féminines et cadets à VII

Titre III/article 343-2, application dans l'ordre des points 2 – 5 – 10 – 11.

Cadets à 12 et juniors

Titre IV/article 454-2, « Catégories des moins de 19 ans, moins de 17 ans, et divisions féminines ».

En cas d'égalité au terme du temps réglementaire entre deux équipes, celles-ci ne joueront pas de prolongations et seront départagées comme prévu pour les seniors. L'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :

1. Marqué le plus grand nombre d'essais au cours du match.
2. Réussi le plus grand nombre de tirs au but (en drop) effectués dans les conditions définies dans les règles du jeu (Règle du jeu n° 9 – annexe XII)

Avant le début des tirs au but l'arbitre doit effectuer un tirage au sort entre les 2 capitaines. Le gagnant choisira le coté du tir, le perdant (ou son équipier) commencera les tirs.

*a) **1ère série** : 5 drops sur la ligne des 22m, face aux poteaux de but.*

*b) **2nde série** : toujours 22m face aux poteaux de but, avec autant de drops supplémentaires que nécessaires, selon le principe de la mort subite. La première équipe qui prend l'avantage est déclarée vainqueur, cela à nombre égal de coups de pied tentés par les deux équipes.*

=> Les tentatives de tirs aux buts (drops) doivent être effectuées pour chaque équipe par 5 joueurs désignés par le capitaine, présents sur le terrain au coup de sifflet final. Les tentatives de tirs au but de la 2nde série doivent être effectuées par un joueur différent des 5 premiers tireurs mais figurant également sur le terrain au moment du coup de sifflet final.

Finales

Féminines et cadets à VII : titre partagé

Cadets à 12 et juniors : titre IV/article 455 « match nul en finale »
Pour les catégories « moins de 19 ans » et « moins de 17 ans », en cas d'égalité au score à la fin du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongations et il sera fait application des modalités de l'article 454-2 ci-dessus.